

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 JANVIER 2019

### 2019/09 - SUBVENTION 2019 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOMME

Le Conseil communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont approuvé les 3 et 5 octobre 2018 les délibérations n°2018/59 et n°18/416 concernant la convention entre le C.C.A.S de Lomme et la Ville.

Dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 1 358 000 euros (un million trois cent cinquante-huit mille euros) à la section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme, selon la convention en vigueur.

Il est rappelé que le Conseil Communal de Lomme a accordé une avance sur cette subvention, par délibération n°2018/85 le 05 décembre 2018, d'un montant de 500 000€.

Pour information, un bilan des activités 2018 du CCAS est joint à la présente.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1 358 000 euros à la section du Centre d'Action Sociale de la commune associée de Lomme pour son exercice 2019
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme